

Les étapes d'une demande d'aide financière pour les études à temps plein

Présentez votre demande en ligne le plus tôt possible afin de vous assurer de recevoir vos fonds au début de votre période d'études. Les formulaires de demande pour l'année de prêt suivante sont disponibles en mai ou juin. Rappelez-vous que vous devez remplir une seule demande pour être admissible à un prêt, une bourse ou une bourse d'études dans le cadre du programme Prêts étudiants intégrés Canada-Nouveau-Brunswick.

Le formulaire de demande en ligne est accessible sur le site Web aideauxetudiants.gnb.ca. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter une demande en ligne, vous pouvez soumettre une version papier de la demande; le formulaire est également accessible sur le site aideauxetudiants.gnb.ca. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide au sujet de votre demande, communiquez avec les Services financiers pour étudiants : sans frais (provinces de l'Atlantique et jusqu'au centre de l'Ontario) : 1-800-667-5626. Dans la région de Fredericton ou à l'extérieur de la zone sans frais : 506-453-2577.

Avant le début des cours	
Trois mois avant le début du programme	Remplissez votre demande. Présentez les documents requis aux Services financiers pour étudiants. Tous les documents doivent être reçus au moins six semaines avant le début du programme afin que vous puissiez recevoir l'aide financière à temps pour commencer vos cours.
Lorsque vous recevez un avis d'évaluation	Les nouveaux demandeurs doivent suivre le processus en deux étapes pour remplir l'EMAFE en ligne auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). Si vous avez déjà signé une EMAFE, vous n'êtes pas obligé de signer une nouvelle entente.
Début des cours	
Début des cours (premier versement)	<p>Une partie de vos bourses et prêts canadiens et une partie de vos prêts et bourses du Nouveau-Brunswick vous seront versées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 50 % des bourses canadiennes - environ 50 % de la bourse renouvelée pour frais de scolarité - environ 60 % du prêt canadienne - environ 60 % du prêt du Nouveau-Brunswick



	Votre établissement d'enseignement peut demander la totalité ou une partie du financement accordé doit lui être versée directement pour couvrir vos frais de scolarité.
Milieu de l'année d'études (deuxième versement)	La deuxième partie de l'aide financière sera versée, y compris le montant restant pour les programmes mentionnés ci-dessus ainsi que le montant total de la bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick (le cas échéant).
Pendant les études	Informez immédiatement les Services financiers pour étudiants de tout changement concernant votre charge de cours, votre revenu ou vos renseignements personnels.
Fin du programme	
Environ cinq mois après la fin du programme (sauf si le CSNPE est avisé d'un retour aux études à temps plein)	Le CSNPE envoie une lettre de consolidation.
Fin du septième mois (sauf si le CSNPE est avisé d'un retour aux études à temps plein)	Le premier remboursement de prêt est exigible.

Remarque: Les demandes et les changements doivent nous parvenir six semaines avant la fin du programme afin que nous ayons le temps de les traiter.

